

M. TUPPER—On peut sans doute différer d'opinion sur le bon effet que cette proposition aura, mais je ne pense pas qu'elle puisse faire de mal. Je crois qu'elle ferait disparaître entièrement l'objection que présente ce bill, et je ne vois pas la moindre objection à une mesure de ce genre, car, si elle a quelquel effet, comme l'a fait observer l'honorable député de Northumberland, elle permet aux maîtres de poste de district de mettre sur leurs gardes ceux qui pourraient être autrement victimes de fraudes.

M. HUNTINGTON—J'accepte la proposition dans le but de me conformer aux vues des honorables messieurs ; mais s'il est prouvé qu'elle est inefficace, il pourra être nécessaire par la suite de prendre d'autres mesures.

M. PLUMB—Quand une personne reçoit un avertissement de ce genre, elle peut, si la lettre a évidemment un caractère frauduleux, conférer de la chose avec le maître de poste à ce sujet.

M. BOWELL—L'amendement suggéré détruit complètement l'objet que le ministre des Postes ou son département a eu en vue en suggérant un article de ce genre.

M. MACKENZIE—Non.

M. BOWELL—C'est là matière d'opinion. Comme d'ordinaire, le premier ministre dit "non," mais s'il veut bien me permettre de donner quelques explications, il pourra constater que mon assertion n'est pas sans fondement.

L'objet que le département a en vue est, je crois, d'empêcher la circulation de publications immorales ou de lettres qui pourraient induire des personnes à acheter des billets de loterie au moyen desquels on pourrait les frauder.

Si l'on adopte la proposition de l'honorable député de Bruce-Sud, l'objet du bill est détruit, car chaque lettre, qu'elle soit suspecte ou non, sera livrée à la personne à qui elle est adressée.

Outre les propositions venant de lotteries frauduleuses, j'ai vu des lettres demandant à des personnes d'acheter de l'argent contrefait ; ces lettres ont été apportées à mon bureau par des personnes qui les ont reçues, et il est tout autant possible, même après avoir vu l'enveloppe portant le timbre d'avertissement, que la personne à qui cette

lettre est adressée, se prête à des opérations de ce genre.

M. MITCHELL—Si cette personne ne veut pas prêter attention à l'avertissement, tant pis pour elle.

M. KIRKPATRICK—Certainement.

M. BOWELL—Je crois que le but de la loi est d'empêcher que le public ne soit exposé à la tentation d'accepter des propositions de ce genre, et j'affirme de nouveau qu'une personne les acceptera probablement tout aussi bien si l'enveloppe est marquée d'un avertissement que si elle ne l'est pas.

Il me semble que vaudrait tout autant retirer le bill que présenter cet amendement, car la loi n'atteindra nullement de cette façon l'objet que le gouvernement a en vue.

M. HUNTINGTON—L'honorable préopinant doit savoir qu'il y a deux parties dans une transaction de ce genre—le fripon et sa dupe : le fripon envoie les lettres et la dupe les reçoit.

M. BOWELL—Le receveur peut être tout aussi fripon que l'autre.

M. HUNTINGTON—Notre but n'est pas de protéger ceux qui étant aveugles et ayant été avertis du caractère frauduleux de la proposition qui leur est faite, veulent ainsi risquer de perdre leur argent. Ces dupes perdront sans doute leur argent, l'objet de la personne qui envoie une lettre frauduleuse étant tout simplement de les flouer. C'est pour les mettre sur leurs gardes que ce bill est présenté.

Nous nous trouvons en face d'abus très sérieux, et nous voulons prendre les meilleurs moyens possibles pour les faire disparaître.

Plusieurs honorables députés se sont objectés à ce qu'on violât le secret des lettres privées, et c'est pour surmonter, sinon pour faire disparaître entièrement cette objection, que cet amendement a été généralement adopté. Je crois que le plan suggéré aura un très bon effet, et si quelque benêt, après avoir reçu un pareil avertissement timbré sur une lettre par un maître de poste, persiste à envoyer de l'argent, il mérite de le perdre.

M. BOWELL—L'honorable député de Bruce-Sud a sans doute raison pour ce qui a trait à cet abus ; mais on n'empêchera personne de participer à une